



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 2186

Texte de la question

M. Georges Hage souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action de la France pour le retablisement de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Le plan de paix animé par MM. Vance et Owen ainsi que les actions menées par les autres pays n'épuisent pas toutes les initiatives que pourrait prendre notre pays. La France s'honorerait à prendre vis-à-vis des peuples de l'ex-Yougoslavie une grande initiative politique destinée, non à brandir une nouvelle menace coercitive contre tels ou tels dirigeants, mais à ouvrir une perspective positive pour les populations. Une conférence internationale pour la sécurité et le développement de toute l'ex-Yougoslavie pourrait se tenir parallèlement à l'action des casques bleus sur le terrain. Toutes les nations d'Europe - pas seulement les États - devraient y être impliquées : la construction d'une paix durable dans les Balkans intéresse tout le continent. L'objectif est d'aboutir à la constitution d'États de tous les citoyens respectant mutuellement leur souveraineté et préservant en leur sein l'identité de chaque communauté et les droits fondamentaux de chaque individu. Aussi, il lui demande ce qu'il compte entreprendre afin de favoriser la tenue d'une conférence internationale attendue par tous ceux qui souhaitent la paix dans cette région du monde.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France se situe au tout premier rang des pays qui, en conjuguant action diplomatique et humanitaire, ainsi que présence sur le terrain, se sont efforcés, non seulement de porter secours aux populations civiles, mais également de contribuer à parvenir à une solution juste et durable de la crise. C'est à l'initiative conjointe de la France et de l'Allemagne que la Communauté européenne, en août 1991, décidait de convoquer une conférence de paix aux fins d'encadrer le processus d'émancipation des républiques issues de l'ex-Yougoslavie. Sans rencontrer l'écho espéré, notre pays, dès juillet 1991, se prononçait pour l'envoi en Yougoslavie d'une force d'interposition. En juillet 1992, la France appelle à l'élargissement de la conférence de Carrington, afin qu'elle soit placée sous l'autorité de l'ONU, donnant ainsi une impulsion nouvelle aux efforts de paix. Cette initiative aboutit à la convocation de la conférence de Londres, les 26 et 27 août 1992, qui pose les principes d'un règlement du conflit en Bosnie et adopte un certain nombre de mesures spécifiques. Au printemps 1993, l'espoir de paix dont est porteur le plan Vance-Owen se heurtant à l'intransigeance des Serbes, la France prend alors l'initiative d'un renforcement des pressions sur Belgrade, en œuvrant à l'adoption de la résolution 820, qui renforce le régime des sanctions en vigueur jusqu'à un point inégalé. Notre pays est à l'origine également de la création des zones de sécurité qui constituent aujourd'hui un instrument essentiel dans nos efforts pour promouvoir un règlement de paix. En novembre 1993, c'est à la suite d'une initiative des ministres des affaires étrangères français et allemands que les Douze adoptaient un plan européen, qui reste à ce jour la seule base d'un règlement négocié en Bosnie-Herzégovine. En janvier 1994, c'est sous l'impulsion de notre pays que le sommet de l'Alliance atlantique évoque le conflit de l'ex-Yougoslavie et décide notamment de la relève du contingent canadien à Srebrenica ainsi que la réouverture de l'aéroport de Tuzla. Enfin, c'est une initiative de la France et des États-Unis qui a débouché sur l'adoption par les pays membres de l'Alliance atlantique d'un ultimatum concernant Sarajevo, dont il convient maintenant de consolider les résultats et de les étendre à d'autres zones de Bosnie-Herzégovine. Notre pays s'efforce de mobiliser la communauté

internationale en ce sens, et d'entretenir la dynamique des negociations enclenchee en faveur d'un reglement de paix. La France est convaincue en effet, depuis l'origine, qu'il n'existe pas de solution militaire a cette crise. Seul un reglement politique, sur la base du plan presente par l'Union europeenne, est de nature a mettre un terme a ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2186

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1589

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1240